

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 4 Avril 2025

Date de la convocation : 26 mars 2025

Etaient présents : Mrs FOSSARD Guy, LESAULNIER Jean-Louis, LEVAVASSEUR Gérard, COLLART Bernard, BLOT Marc-Antoine

Absents excusés : Mme HARDY Stéphanie, Mr LAVALLEY Bruno, Mr LETABLIER Olivier

Absente : Mme ENDELIN Mylène

Pouvoir : Mr LAVALLEY, pouvoir à Mr LEVAVASSEUR ; LETABLIER Olivier, pouvoir à Mr FOSSARD

Secrétaire : Mr COLLART Bernard

Adoption du compte-rendu de conseil du 26 février 2025

Adressé préalablement à la réunion, le compte-rendu n'a pas appelé de remarques et a été approuvé à l'unanimité.

Vote des Comptes Administratifs 2024

Monsieur LESAULNIER Jean-Louis remercie Monsieur FOSSARD qui a établi les comptes encore cette année. Celui-ci présente les comptes et Mr LEVAVASSEUR soumet au vote les comptes administratifs 2024 ainsi établis :

Budget général :

Fonctionnement

- Recettes fonctionnement : 332 537.25 €
- Dépenses fonctionnement : 250 859.79 €
- Résultat 2024 + 81 677.46 €

Investissement

- Recettes Investissement : 703 720.30 €
- Dépenses Investmnt 355 042.06 €
- Résultat investmnt 2024 + 348 678.24 €

Le résultat 2024 des sections cumulées est de + 430 355.70 €

Les résultats de clôture 2024 sont les suivants :

Fonctionnement :

- Résultat 2024 81 677.46 €
- Excédent reporté 76 603.62 €
- Solde cumulé + **158 281.08 €**

Investissement :

- Résultat 2024	+ 348 678.24 €
- Report déficit antér.	- 38 662.78 €
- Solde cumulé 31/12	+ 310 015.46 €

Le Maire se retire et ne prend pas part au vote. Après présentation, les comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité des votants.

Budget lotissement

Présentés par le 1^{er} adjoint, le résultat de fonctionnement 2024 s'établit à + 0.40 € et le résultat d'investissement à 23 121.40 €, soit un résultat 2024 de **+ 23 121.80 €**

Quant au résultat de clôture 2024, il fait apparaître un déficit de – 23 667.13 € en investissement et un report excédentaire de +23 714.10 € en fonctionnement. Le résultat de clôture 2024 est de 46.97 €. A l'unanimité des votants, le compte administratif 2024 est validé.

Votes des Comptes de Gestion 2024 du Budget Général et Lotissement

Maintenant établis par le SGC de Coutances, et en concordance avec les comptes administratifs 2024 ci-dessus présentés, ceux-ci sont adoptés à l'unanimité des votants.

Affectation des résultats 2024 Budget général

Une fois les Comptes Administratifs votés, il convient de procéder à l'affectation du résultat 2024.

La section de fonctionnement présente un solde cumulé de 158 281.08 €

La section d'investissement présente un solde cumulé de 310 015.46 € au résultat de clôture 2024.

La section d'investissement dispose donc d'une capacité de financement de 133 762.10 € qui se décompose de la façon suivante :

- un excédent de fonctionnement au 002	158 281.08 €
- un report excédentaire au crédit du 001 SI	310 015.46 €

A l'unanimité des présents, le conseil se prononce favorablement pour l'affectation ainsi proposée.

Réflexion Taux communaux 2025

Avant la présentation et le vote du Budget Primitif 2025, le Maire souhaite à l'aide de 2 scénarii proposés une réflexion sur les taux communaux à retenir pour l'élaboration du BP 2025. Après étude, le conseil retient la reconduction des taux communaux au taux de référence de 2024, soit :

- TFB	: 30.80 %
- TFNB	: 20.93 %
- TH	: 7.99 %

Ceux-ci seront votés lors de la présentation du budget. Le produit net attendu (après application d'un effet correcteur de -19 310) serait de 81 762 €.

Ebauche Budget Primitif 2025

Concernant la section de fonctionnement, les recettes seraient de l'ordre de 461 156.08 € réparties de la façon suivante dont :

- Excédent fonctionnement reporté	158 281.08 €
- Impôts directs locaux	81 762.00 €
- Taxes IFR	64 614.00 €
- Dotations et participations	105 107.00 €
- Produits de services	29 390.00 €
- Produits gestion courante	15 000.00 €
- Divers	7 002.00 €

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 461 156.08 € se répartiraient ainsi :

- Charges à caractère général (achats+serv.ext+impôts)	195 613.18 €
- Charges de personnel et assimilées	88 850.00 €
- Atténuation de produits	34 493.00 €
- Autres charges gestion courante	36 900.00 €
- Charges financières	24 000.00 €
- Virement à la section d'investissement	81 299.90 €

Concernant l'investissement, les dépenses à financer sont les suivantes :

- Remboursement emprunt (dont CTA 380 000)	418 662.00 €
- Restes à Réaliser (commerce, bitumage, assainmmt)	176 253.36 €
- Immobilisations corporelles	71 000.00 €
- Autres immobilisations financières (lotissmt)	24 000.00 €

Soit une proposition globale de 689 915.36 € en tenant compte des restes à réaliser.

L'investissement sera financé par :

- Excédent d'investissement reporté	310 015.46 €
- Le FCTVA	52 000.00 €
- Les subventions d'investissement	245 400.00 €
- Virement de la section de fonctionnement	81 299.90 €
- Divers	1 200.00 €

Le vote du budget interviendra le vendredi 11 avril.

Subvention CCAS

Le Conseil décide d'attribuer une aide de 1900 € au CCAS de Hauteville la Guichard pour l'année 2025.

Point Travaux du Commerce

Les travaux de la dernière phase avancent malgré un peu de retard pris ces derniers temps. La pose des rails et du faux-plafond ont commencé cette semaine dans la dernière partie du commerce. Il reste à prévoir l'aménagement du trottoir, avec l'emplacement PMR et la rampe devant le magasin.

Choix des Prestataires FDGDON

En 2024, les prestataires retenus étaient les suivants :

- 1 : Assistance Nuisible,
- 2 : La Petite Bête qui Pique,
- 3 : Normandie Nuisible.

Le Conseil, après discussion, reconduit le choix de l'année précédente.

Expertise des Logements T3 et T4

Suite aux infiltrations dans les logements, Monsieur LESAULNIER a contacté le cabinet VERITAS pour une expertise. Il est en attente d'une réponse.

Un devis va être demandé aux sociétés RD PEINTURE et à PIERRE PEINTURE pour le rafraîchissement du T3, futur local de la Mairie.

Adhésion au CDG50 pour la Prévoyance et la Complémentaire Santé des Agents

Depuis janvier 2025, la participation des employeurs des collectivités territoriales concernant la prévoyance des agents est obligatoire à hauteur de 7 euros minimum par mois. A partir de janvier 2026, cette obligation de participation sera étendue à la mutuelle santé des agents à hauteur de 15 euros minimum par mois. Le Centre de Gestion propose une offre groupée avec des tarifs préférentiels pour la prévoyance. Concernant la santé, une offre groupée sera proposée en cours d'année.

Le Conseil Municipal valide la saisine du Comité Social Territorial (CST) pour la prévoyance et la complémentaire santé, avant la prise de la délibération instaurant la participation financière à la protection sociale complémentaire.

Evolution et Point RPI

Le Conseil d'École a eu lieu le 25 mars dernier, avec la présentation du projet d'école 2024-2029 comprenant quatre axes : renforcer l'accompagnement des élèves les plus fragiles, renforcer la prise des temps de l'enfant, renforcer la communication entre les acteurs et le sentiment d'appartenance à la communauté éducative.

Les cycles de piscine ont été annoncés. Pour Hauteville la Guichard, 8 séances sont programmées du 17 juin au 7 juillet. Un point a été fait sur les exercices sécurité incendie PPMS. Des évaluations nationales CP ont été réalisées avec de très bons résultats ; aucune demande de soutien. Concernant les effectifs, 97 élèves sont prévus. Le DASEN acte la suppression du cinquième poste ; donc quatre classes annoncées l'année prochaine avec, en prévision, 19 CE2, 15 CM1, 12 CM2 avec une surcharge dans les plus petites classes. Une ATSEM à temps plein au Lorey a donc été demandée.

Lors de la réunion sur la carte scolaire à Camprond, un nouveau circuit de bus inversé le soir (départ du Lorey) a été validé, avec une économie de temps de 20 minutes sur chaque déplacement.

Une demande de rampe pour faciliter l'accès handicapé a été envoyée à la CMB ; elle a été refusée.

En complément des évolutions des écoles, une réunion est programmée lundi 7 avril à 18 heures afin d'envisager la réorganisation des services de cantine sur les différents sites du RPI.

Questions diverses

- Achat aspirateur à cendres

Afin de nettoyer la chaudière à bois, il est nécessaire de prévoir l'achat d'un aspirateur à cendre de type professionnel. Des devis vont être demandés.

- L'achat de balconnières, d'une table de desserte et d'abattants WC pour la salle des fêtes, ainsi que du mobilier extérieur, est également à prévoir.

- Le musée Tancrede ouvrira le 11 juin 2025 avec une personne hautevillaise comme agent d'accueil.